TL1444-22

MIGUEL ANGEL

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

"LA SITUATION EN TIMOR-ORIENTAL S'EST DEGRADÉ, DEPUIS JUILLET ET LE CLIMAT DE TERREUR PAR TOUT LE TERRITOIRE S'A INTINSIFIÉ ".

CETTE DENONCIATION EST FAITE PAR L'ADMINISTRATEUR APOSTOLITIQUE DE DILI, MONSEIGNEUR CARLOS XIMENES BELO. CE PRÉLAT DIT "QUE PRISONS ET FUSILLEMENT MASSIVES, SE REPÉTENT, COMME PENDANT LES PREMIERS TEMPS DE L'OCCUPATION PAR L'INDONÉSIE".

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE NE PEUT CONTINUER À IGNORER ET À PASSER SOUS SILENCE LES CONDITIONS DRAMATIQUES DANS LESQUELLES VIT LA POPULATION DU TIMOR ORIENTAL.

SON PEUPLE À DEJÀ TROP SOUFFERT.

TIMOR ORIENTAL, INCLU PAR LES NATIONS UNIES DANS LA LISTE DES TERRITOIRES SANS GOVERNEMENT AUTONOME, FUT ENVAHIE PAR L'INDONESIE EN 1975, QUELQUES MOIS APRÉS LA REVOLUTION DES OEILLETS.

L'INDONÉSIE À VIOLÉ TOUS LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT INTERNACIONAL EN ENVAHISANT CE TERRITOIRE ET CONTINUE A LES VIOLER EN MAINTENANT SON OCCUPATION.

../...

CET ACTE D'AGRESSION FUT REJETÉ PAR LE PEUPLE DU TIMOR QUI DEPUIS L'INVASION RÉSISTE ET LUTTE CONTRE LES FORCES D'OCCUPATION INDONÉSIENNES.

SEULEMENT AVEC UN EXTRÉME COURAGE C'EST POSSIBLE À UN PEUPLE LUTTER CONTRE LE GÉNOCIDE DUQUEL EST VITIME ET QUE SE TRADUIT PAR UN CHIFFRE DE MORTS SUPERIOR À 200.000. CES CHIFFRES ONT ÊTÉ DIVULGUÉS PAR DIVERSES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET PAR L'EGLISE CATHOLIQUE.

PARELLÉLEMENT L'INDONÉSIE A PROCEDÉ À UN GÉNOCIDE CULTURELLE ET CHERCHE DETRUIRE LA LANGUE, LES COUTUMES, LES TRADITIONS ET L'IDENTITÉ CULTURELLE DU PEUPLE TIMORIEN.

LA LANGUE LOCALE - LE TETUM - ET LA LANGUE PORTUGAISE ONT ÈTÉ REMPLACEÉS DANS L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL PAR CELLE DE L'ENVAHISSEUR.

LE TETUM ÉT AUSSI INTERDIT DANS LES CÉLEBRATIONS DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

DES COMMUNAUTÉS ENTIÉRES ONT ÉTÉ OBLIGÉES À ABANDONER LEURS TERRES ET ONT ÉTÉ TRANSFÉREÉS DANS LES "CAMPS DE RELOGEMENT".

/...

LA "JAVANISATION" DU TERRITOIRE C'EST LA POLITIQUE DE L'INDONÉSIE.

ALORS QUE LE "PLANING" FAMILIAL EST IMPOSÉ AUX TIMORIENS, DANS LE BUT ÉVIDENT DE LIMITER LA CROISSANCE DE LA POPULATION LOCALE, DES MILLIERS DE FAMILLES INDONÉSIENNES SONT DEPLACÉES ET FIXENT RESIDENCE DANS L'ILE.

LE MARTYRE QUOTIDIEN D'UN PEUPLE, LES DESCRIMINATION ET LE SOLITUDE À LESQUELLES IL EST SOUBMIS SONT TRADUITS PAR LES VIOLATIONS DES PLUS ELEMENTAIRES DROITS ~~HUMAINS~~. DE L'HOMME.

LES AUTORITÉS INDONÉSIENNES ARRÊTÉNT, TORTURENT, VIOLENT, DÉPORTENT ET EXECUTENT. LES VIOLATIONS DE CORRESPONDANCE ET RESTRICTIONS À LA LIBRE CIRCULATION DES BIENS ET PERSONNES SONT DES PRATIQUES CONSTANTES.

LA MURAILLE DE SILENCE QUE L'INDONÉSIE VEUT IMPOSER SUR LA QUESTION DE TIMOR ORIENTAL COMMENCE À ÊTRE VAINCUE.

/...

CES DERNIÈRES ANNÉES, UN NOMBRE CROISSANT D'ORGANISAT INTERNATIONALES ONT DÉNONCÉ CETTE SITUATION ET CONDAMNÉ L'INDONÉSIE

NOUS CITERONS, À TITRE D'EXEMPLE, LA RESOLUTION APPROUVEÉ PAR L'ASSEMBLEÉ PARITAIRE DES PAYS D'AFRIQUE, CARAÍBE ET PACIFIQUE ET DE LA COMMUNAUTEÉ EUROPÉENNE, LA CONDAMNATION DU PARLEMENT EUROPÉEN, LA RESOLUTION DU COMITÉ POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPEÉNNE ET PLUS RÉCEMENT PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE.

LE PORTUGAL EST RECONNU INTERNATIONALEMENT COMME PUISSANCE ADMNISTRANTE N'AYANT AUCUNES PRETENTIONS ADMINISTRATIVES OU TERRITORIALES EN TIMOR.

CONFORMÉMENT À LA CONSTITUTION PORTUGAISE, ET D'APRÉS LE TEXTE APPROVÉ CETTE ANNÉE EN REVISION CONSTITUTIONNELLE "PORTUGAL SE MAINTIENT LIÉ AUX RESPONSABILITÉS QUE LUI SONT CONFIÉ, D'APRÉS LE DROIT INTERNATIONAL DE PROMOVOIR ET ASSURER LE DROIT À L'AUTODETERMINATION ET INDEPENDENCE DE TIMOR ORIENTAL."

.../

C'EST POURQUOI IL NOUS REVIENT, TOUT PARTICULIÈREMENT À NOUS, PARLEMENTAIRES PORTUGAIS DE DENONCÉR LA SITUATION DANS CETTE RÉGION ET CHERCHER AVEC LES ORGANIZATIONS INTERNATIONALES, NOMMÉMENT LES NATIONS UNIES, UNE SOLUTION INTERNATIONALEMENT JUSTE QUE PUISSE CONDUIRE À L'AUTODÉTERMINATION ET À L'INDÉPENDENCE DU PEUPLE DE TIMOR.

LA ZONE D'INFLUENCE DANS LAQUELLE SE SITUE L'INDONÉSI SA POSITION GEO-ESTRATÉGIQUE ET LES INTÉRETS ECONOMIQUES NE PEUVENT ÊTRE REMPLACÉS PAR LA DÉFENCE DES DROITS ~~HOMMES~~ DE L'HOM.

UNE CAUSE JUSTE VAUT TOUS LES SACRIFICES, TOUTES LES ENERGIES, TOUTE LA PERSISTENSE. LE DROIT DU PEUPLE DE TIMOR À L'AUTODETERMINATION ET INDÉPENDENCE EST INCONTESTABLE ET DOIT COMPTÉ AVEC L'APPUI DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

MAIS LE TEMPS PRESSE. IL EST FONDAMENTAL QUE CE DROIT SOIT EXERCÉ TANDIS QU'IL EXISTE DES TIMORIENS POUR L'EXERCER.

EN CONCLUSION NOUS PRIONS, MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL QUE, CONFORMÉMENT AU MANDAT RECU DE L'ASSEMBLÉE GENERALE, PEUT POURSUIVRE LES CONTACTS ET EFFORTS DANS LE RECHERCHE D'UNE SOLUTION QUE PUISSE METTRE FIN AUX SOUFFRANCE EN TIMOR, RETABLISSE

.../

LA PAIX ET LA DIGNITÉ POUR LESQUELLES SON PEUPLE CONTINUE À LUTTER HEROIQUEMENT.

MERCI, MONSIEUR LE PRESIDENT

Moïse Omaru